

Rapport de présentation du conseil municipal du 27 février 2018

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Vote du compte administratif, du compte de gestion et affectation du résultat 2017
- 2) Vote du compte administratif, du compte de gestion et affectation du résultat 2017 du budget annexe du village de gîtes
- 3) Vote des tarifs communaux 2018
- 4) Avenants au marché de travaux de réhabilitation de la maison du Bac
- 5) Demande de subvention pour l'opération de restauration du pont de Quézac au titre du FEDER
- 6) Approbation de tarifs pour le village de gîtes de Blajoux
- 7) Création d'un poste d'adjoint technique territorial
- 8) Proposition de modification de durée d'un poste d'adjoint administratif
- 9) Réalisation de coupes de bois pour l'exercice 2018
- 10) Renouvellement de la convention de déneigement pour le secteur de Mas André et de tonnas

1) Vote du compte administratif, du compte de gestion et affectation du résultat 2017

(Cf. compte administratif)

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2017 pour le budget principal de la commune qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				402 565,08		402 565,08
Opérations de l'exercice	1 345 902,34	1 916 146,72	906 614,41	498 501,89	2 252 516,75	2 414 648,61
TOTAUX	1 345 902,34	1 916 146,72	906 614,41	901 066,97	2 252 516,75	2 817 213,69
Résultat de clôture		570 244,38	5 547,44			564 696,94
				Restes à réaliser	159 851,79	
				Besoin/excédent de financement Total		404 845,15
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		65 652,14

Le Maire propose également au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2017 qui s'établit à 570 244,38 € comme suit :

485 244,38	au compte 1068 (recette d'investissement)
85 000,00	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2) Vote du compte administratif, du compte de gestion et affectation du résultat 2017 du budget annexe du village de gîtes

(Cf. compte administratif)

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2017 pour le budget principal de la commune qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	2 119,55		2 618,79		4 738,34	
Opérations de l'exercice	177 091,40	197 381,40	18 268,52	8 145,00	195 359,92	205 526,40
TOTAUX	179 210,95	197 381,40	20 887,31	8 145,00	200 098,26	205 526,40
Résultat de clôture		18 170,45	12 742,31			5 428,14
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		5 428,14
				Pour mémoire : virement à la s		12 828,79

Le Maire propose également au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2017 qui s'établit à 18 170,45 € comme suit :

13 000,00	au compte 1068 (recette d'investissement)
5 170,45	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

3) Vote des tarifs communaux 2018

Tarifs location salles communales :

Location de la salle des fêtes de Ste Enimie, Quézac et Blajoux :

Horaires de location	Pour les résidents de la commune	Pour les non-résidents
Journée de 24h00 en semaine	100 € 200 € avec cuisine (Ste Enimie)	160 € 250 € avec cuisine (Ste Enimie)
Week-end du vendredi 16h00 au lundi 9h00	200 € 300 € avec cuisine (Ste Enimie)	300 € 350 € avec cuisine (Ste Enimie)
Caution	1 000 € 1 500 € avec cuisine (Ste Enimie)	1 000 € 1 500 € avec cuisine (Ste Enimie)
Caution ménage	150 €	150 €

Location de la salle des fêtes de Montbrun, Prades et Champerboux :

Horaires de location	Pour les résidents de la commune	Pour les non-résidents
Journée de 24h00 en semaine	80.00 €	105.00 €
Week-end du vendredi 16h00 au lundi 9h00	130 €	170 €
Caution	500 €	500 €
Caution ménage	150 €	150 €

Tarifs des cimetières

Concessions cinquantenaire

Columbarium : 500 € la case

Concession cimetière : 40 € le m²

Autres tarifs

Location matériel :

Table	3.50 €
Chaise	0.50 €
Forfait transport	40 € sur un rayon de 15 Km + 1 € par Km supplémentaire
Caution	160.00 €
Barnums (Forfait montage/démontage compris)	255 €
Caution barnum	1 000 €

Sainte Enimie :

Marchés nocturnes : 3,10 € le mètre linéaire

Occupation du domaine communal : 28 € le m² avec 50 % de réduction pour les commerces ouverts à l'année. Recouvrement d'office si non-retour de la convention au 31 mai et occupation du domaine public.

Montbrun :

Irrigation : 15 € location vanne

3 € l'are pour la consommation d'eau

4) Avenants au marché de travaux de réhabilitation de la maison du Bac

Le Maire informe que des avenants au marché de travaux de réhabilitation de la maison du Bac doivent être approuvés comme suit :

Lot n°5 : Carrelages – Faiences

Entreprise SARL NASSIVERA ET FILS

- Montant initial du marché :

HT	7 088,09 €
TVA	708,81 €
TTC	7 796,90 €

- Avenant n°1

Travaux en plus HT 2 711,99 €

Travaux en moins HT 1 662,81 €

Nouveau montant du marché HT 8 137,27 €

TVA 813,73 €

TTC 8 951,00 €

Lot n°1 : Maçonnerie - Enduits

Entreprise SARL S ET B

- Montant initial du marché :

HT	41 512,90 €
TVA	4 151,29 €
TTC	45 664,19 €

- Avenant n°1

Travaux en plus HT 10 482,90 €

Travaux en moins HT 15 111,40 €

Nouveau montant du marché HT 36 884,40 €

TVA 3 688,44 €

TTC 40 572,84 €

Lot n°2 : Charpente - Couverture

Entreprise Acacia

- Montant initial du marché :

HT	4 144,00 €
TVA	414,40 €

TTC 4 558,40 €

- Avenant n°1

Travaux en plus HT 2 187,25 €

Travaux en moins HT 820,00 €

Nouveau montant du marché HT 5 511,25 €

TVA 551,13 €

TTC 6 062,38 €

Lot n°7 : Electricité – Chauffage électrique

Entreprise SARL Planchon

- Montant initial du marché : HT 8 761,00€

TVA 876,10 €

TTC 9 637,10 €

- Avenant n°1

Travaux en plus HT 505,00 €

Nouveau montant du marché HT 9 266,00 €

TVA 926,60 €

TTC 10 192,60 €

5) Demande de subvention pour l'opération de restauration du pont de Quézac au titre du FEDER

Le Maire propose au conseil municipal de modifier le plan de financement de l'opération de restauration du pont de Quézac tel qu'il avait été acté précédemment afin de l'autoriser à déposer un dossier de subvention auprès du FEDER.

DEPENSES		RECETTES	
	Montant		Montant
Etudes	155 431,22 €	DRAC	450 000,00 €
Lot 1 – VRD voirie	114 287, 24 €	DETR	62 857, 98 €
Lot 2 - Batardeaux gros œuvre	161 550,00 €	Département	200 000,00 €

Lot 3 - Echafaudage	317 858,99 €	Région	300 000,00 €
Lot 4 - Maçonneries - Pierres de taille	724 153,61 €	SMEMQI	25 000,00 €
Lot 5 - Étanchéité	20 600,00 €	FEDER	100 000,00 €
Lot 6 - Sondages	4 760,00 €	Fonds propres	360 783,08 €
TOTAL hors taxes	1 498 641,06 €	TOTAL hors taxes	1 498 641,06 €

6) Approbation de tarifs pour le village de gîtes de Blajoux

Le Maire informe le conseil municipal que le village de gîtes de Blajoux met en place un service épicerie de dépannage pour ses clients.

Le Maire propose donc de valider les tarifs qui seront appliqués :

Dégradation :

Sèche-cheveux : 20€

Entretien :

Eponge (unité) : 2€

Torchon de cuisine en location : 1 €/torchon

Sac kit (déjà voté mais en formule complète avec les services draps, serviettes, torchons...) :

Kit seul : 5€ (petit sac jusqu'à 4 nuits) et 8€ (grand sac de 5 à 7 nuits)

Produit vaisselle 50 ml: 2€

Dosette produit entretien : 1€

Épicerie :

Cake châtaigne : 7€

Biscuit croquant châtaigne : 7,50€

Sirop de châtaigne : 4€

Confiture (210g) : 5,50€

Café (paquet 250g) : 2,50€

Vinaigrette : 3,50€

Thé (en sachets, le paquet) : 2,50€

Biscottes ou variantes grillotines (le paquet) : 2,50€

Boîte de légumes (petits pois, haricots ...) : 2,50€

Riz (1kg) : 2,50€

Pâtes (500g) : 1,50€

Filtres à café (paquet) : 1,50€

Boissons en 1,5 l (coca, orangina...) : 3€

Sucre morceaux (paquet) : 1,50€

Chocolat en poudre : 2,50 €

Lait la bouteille 1L : 2€

7) Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Le Maire indique au conseil municipal que le CAE de Monsieur Bruno MARECHAUX arrive à échéance le 8 mai 2018.

Cet agent donnant entière satisfaction, le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet afin de pérenniser cet emploi et compléter l'effectif de l'équipe technique à compter du 9 mai 2018 pour assurer les missions suivantes :

- Maintenance du patrimoine et des équipements communaux
- Entretien de la voirie
- Gestion du matériel et outillage technique
- Logistique des animations communales

Ce poste serait créé en remplacement du poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, dont la suppression sera demandée au prochain comité technique puisque l'agent a fait valoir ses droits à la retraite en 2016 (M. Gérard ALBOUY).

8) Proposition de modification de durée d'un poste d'adjoint administratif

Le Maire propose au conseil municipal de saisir le comité technique pour obtenir son avis sur l'augmentation du temps de travail de 28h00 à 35h00 d'un poste d'adjoint administratif.

Les missions supplémentaires assurées par l'agent seront :

- Gestion des carrières et des dossiers du personnel
- Préparation des dossiers pour les instances paritaires
- Gestion des formations
- Gestion des congés

Après passage en comité technique, le conseil municipal devra créer le poste.

9) Réalisation de coupes de bois pour l'exercice 2018

La Maire, sur proposition de l'ONF demande au conseil municipal l'inscription des coupes ci-après détaillées à l'état d'assiette 2018 et de décider de leur destination :

VENTE PUBLIQUE :

Nom forêt	Surface parcourue	Volume	Type de coupe	Destination proposée	Observations
Section de Cabrunas et Pognadoires	9,38 ha	563	Amélioration	Vente publique	Première éclaircie
Section de Cabrunas et Pognadoires	8,21 ha	493	Amélioration	Vente publique	Première éclaircie
Section de Cabrunas et Pognadoires	5,45 ha	327	Amélioration	Vente publique	Première éclaircie

Section de Cabrunas et Pougnaoires	2,78 ha	167	Amélioration	Vente publique	Première éclaircie
Section de Montbrun, Cros Carnon et la Cavaladette	9,6 ha	623	Amélioration	Vente publique	Première éclaircie
Section de Montbrun, Cros Carnon et la Cavaladette	14,35 ha	847	Amélioration	Vente publique	Première éclaircie

DEMANDE à l'ONF de prévoir un état des lieux des voies empruntées avant et après les coupes effectuées

10) Renouvellement de la convention de déneigement pour le secteur de Mas André et de tonnas

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Quézac avait signé une convention de participation au déneigement pour le secteur de Mas André et de Tonnas avec Monsieur Claude BEAU. Cette convention est désormais caduque et il convient de la renouveler.

Pour sa participation au déneigement, Monsieur Le Maire propose que la rémunération de Monsieur Claude BEAU soit fixée à 60 € l'heure (montant calculé en incluant les frais de carburant).

Par conséquent, le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de participation au déneigement avec Monsieur Claude BEAU.